

# DIU des troubles de l'oralité alimentaire de l'enfant

## 1. OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce DIU répond à l'une des missions de formation assignées aux centres de références Maladies Rares par le Ministère de la Santé et la Haute Autorité de Santé : assurer une formation complémentaire pour les médecins et les paramédicaux confrontés à des enfants présentant des troubles de l'oralité alimentaire dans une visée d'évaluation et de prise en charge préventive et curative ; améliorer les pratiques professionnelles dans une approche transdisciplinaire de ces troubles.

## 2. CONDITIONS D INSCRIPTION

Seront autorisés à s'inscrire, sur CV et lettre de motivation :

- les professionnels titulaires d'un DES de pédiatrie ou d'un diplôme étranger équivalent
- les professionnels titulaires d'un DES d'ORL ou d'un diplôme étranger équivalent
- les professionnels titulaires d'un DESC de chirurgie pédiatrique ou d'un diplôme étranger équivalent
- les professionnels titulaires d'un DES de médecine physique réadaptation ou d'un diplôme étranger équivalent
- les professionnels titulaires d'un diplôme d'orthophonie, de psychomotricité, d'ergothérapie, de kinésithérapie, d'école infirmière, d'école de puériculture, de diététicien, d'un DESS de psychologie.

## 3. ORGANISATION DE LA FORMATION

Elle comportera un enseignement théorique, une présentation de cas clinique ou de bibliographie et la rédaction d'un mémoire.

### 3.1 Enseignement théorique

#### 3.1.1 **Programme de l'enseignement**

100 heures (70h théorique, 30h d'ED)

#### 3.1.2 **Organisation de l'enseignement**

L'enseignement théorique se déroulera sous forme de 3 séminaires d'une semaine répartis sur une année scolaire. Ces séminaires reprendront les items du programme.

L'enseignement sera délivré sous forme de cours magistraux, mais aussi sous forme d'enseignement interactif : cas cliniques, discussion d'articles, présentation de cas.

Chaque séminaire sera placé sous la responsabilité d'un enseignant désigné par le comité pédagogique.

## 4. CONTROLE DES CONNAISSANCES

### 4.1 Validation de l'enseignement théorique

L'étudiant devra

- Avoir assisté aux 3 séminaires d'enseignement théorique (liste d'émargement)
- Avoir rédigé et présenté lors d'une séance d'enseignement un cas clinique, un sujet de bibliographie, un sujet en rapport avec l'oralité. Celui ci sera noté sur 20. Une moyenne de 10 sera exigée
- Avoir validé l'examen écrit. Celui-ci comportera 3 questions. La durée de cet examen sera de 90 minutes. Chacune des questions sera notée sur 20. Une moyenne globale de 10 sera exigée pour valider l'examen écrit.

### 4.3 Validation du DIU

La validation indépendante de chacun des items précédents sera exigée pour valider le DIU.

En cas de redoublement, les validations acquises seront conservées pour une durée maximale de 5 ans.

## 5. EQUIPE ENSEIGNANTE

### 5.1 Facultés et universités impliquées dans le DIU

- Faculté de Médecine de l'Université de Lille II : Pr. F. Gottrand
- Faculté de Médecine de l'Université de Paris VII : Pr J.P. Hugot, Docteur M. Bellaiche

### 5.2 Comité pédagogique

Il sera dirigé par 2 enseignants coordonnateurs élus à la majorité relative parmi les membres du comité pédagogique. Son mandat devra être renouvelé chaque année lors de la réunion annuelle du comité pédagogique. Il se fera à l'aide d'un vote à la majorité relative.

La composition du comité pédagogique pourra être modifiée chaque année (retrait ou ajout de membres) à l'issue d'un vote à la majorité relative des membres du comité pédagogique. Il devra comporter un minimum de 8 membres.

La composition du comité pédagogique pour l'année universitaire 2013-2014 sera la suivante :

- Pr F. Gottrand (Lille)
- Dr M. Bellaiche (Paris)
- Pr JP Hugot (Paris)
- Pr V. Abadie (Paris)
- Marie Bourdet ergothérapeute (Dijon)
- Benoit Chevalier kinésithérapeute (Angers)
- Elodie Hardy psychomotricienne (Paris)
- Véronique Leblanc psychologue (Paris)
- Audrey Lecoufle orthophoniste (Lille)
- Audrey Vanmalleghem (Lille)

## 6. DROITS D INSCRIPTION ANNUELS

Tarif T1 inscription individuelle :500 Euros

Tarif T2 salarié dont la formation est prise en charge par l'employeur : 1500 Euros